

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 juin 2017

Présents : Marie CHRISOSTOME, Michèle CROUHY, Christiane COSCAT, Stéphane DELRIEU, Florian GUILLAUME, Jean-Marie SALICIS, Mme Monique MAURIN

Absent ayant donné procuration : Jeanne ROUX qui a donné procuration à Michèle CROUHY

Absents excusés : M. Frédéric GOMEZ, Benjamin SALICIS

La séance est ouverte à 20 heures 35 minute. Le conseil désigne Jean-Marie SALICIS comme secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du précédent conseil municipal (18/5/2017), celui-ci est adopté à l'unanimité.

## I. DELIBERATIONS :

### 1. Achat matériel bistrot de pays

M. le Maire propose d'acheter le « gros » matériel pour le bistrot de pays (four, machine à laver, table de travail...) afin de faciliter le démarrage du celui-ci. Au bout de trois ans le bailleur devra rembourser mensuellement ce matériel suivant un protocole inscrit dans une convention passé entre le bailleur et la commune. Le montant total ht est de 24 870 €. Un fond de concours sera demandé lors du prochain conseil de communauté.

Après discussion la proposition est soumise au vote. Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention et l'achat du matériel.

### 2. Dettes de Monsieur RABARIVELLO

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N°3-2017 relative aux dettes de M. RABARIVELLO Guy et Mme BORJAS Marie-Carmen. Il avait été prévu les crédits budgétaires sur le budget communal, mais pas sur le budget de l'eau.

Il convient de prévoir 208€ au compte 6542 du budget 2017 de l'eau & assainissement, afin d'annuler cette créance, suite au jugement du Tribunal d'Instance de Manosque en date du 12/08/2016 qui confère force exécutoire aux recommandations de la commission de surendettement des particuliers des Alpes de Haute Provence, en date du 19 Mai 2016, tenant un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Le conseil municipal, se trouvant dans l'obligation de prendre en compte le jugement du TGI, accepte à l'unanimité.

### 3. Régie d'avance à créer

M. le Maire propose de créer une régie d'avance qui permet d'acheter des petites fournitures tel que plantes sur une foire, ou marché... Cette régie d'avance permet de la souplesse et de la réactivité dans des situations d'opportunités. Le montant serait de 300 € maxi. Après discussion la proposition est soumise au vote.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise le maire à créer une régie d'avance.

### 4. Erreur sur le budget de l'eau 2016

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur matérielle a été commise lors de la saisie du Budget de l'Eau Asst 2017. En effet, il a été saisi la somme de 930€ sur le compte 139111 (chap 040) au lieu de 93€. (930-93 = 837€ de différence). M. le Maire propose de rectifier cette erreur en faisant une décision modificative.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité.

### 5. RPQS rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité de l'eau 2016

Le maire expose les grandes lignes du RPQS. Le réseau d'eau en 2016 a pompé 35 169 m3 et la commune en a facturé 19 453 m3 soit un rendement corrigé de 65 % en progression par rapport à l'année 2015.

Le maire expose de même le compte rendu de l'assainissement.

Après discussion la proposition est soumise au vote. Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise le maire à signer le rapport RPQS.

## 5. Recensement 2017

M. le Maire informe l'assemblée que le prochain recensement de la population est à faire en 2018. Un agent recenseur et coordonnateur communal doit être nommé, il sera chargé de la réalisation de la collecte du recensement.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à désigner un coordonnateur / recenseur pour le recensement 2018. M. le Maire nomme Mme BAUDINO Julie coordonnateur et recenseur.

## 6. Dégâts salle des fêtes

Une chaise a été cassée lors de l'avant dernière utilisation. Comme il n'a pas été constaté d'autre désordre (bruit, casse, propreté...) le maire propose de ne pas engager la caution à ce sujet.

Après discussion la proposition est soumise au vote. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## 7. Maitrise d'œuvre pour Aménagement village

M. le maire expose qu'en vue de réaliser l'opération d'Aménagement du Centre du Village, il a été décidé de prendre un bureau d'étude de maîtrise d'œuvre, afin :

- d'établir le cahier des charges,
- d'élaborer les plans,
- d'organiser les réunions publiques,
- d'organiser les consultations,
- d'organiser les travaux...

Pour cela, M. le Maire présente deux devis :

- |                                       |               |
|---------------------------------------|---------------|
| - URSO Services Coordination Provence | 4 985.00€ HT, |
| - BUREAU VIAL                         | 7 080.00€ HT. |

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Choisit** le bureau d'étude URSO pour la maîtrise d'œuvre de l'opération aménagement du centre du village pour un montant de 4 985€ HT,
- ✓ **Autorise** M. le Maire à signer tous documents en ce sens.

Le maire propose qu'après l'avant projet sommaire une réunion publique soit organisé au environ du début juillet pour que les habitant de la commune donnent leur avis.

## II Questions diverses :

- Spectacles saison d'été 2017 : présentation des différents spectacles pour la saison Eté 2017 qui seront exposés lors de la prochaine réunion de la commission des fêtes. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les contrats et documents liés aux festivités 2017.

Fin du conseil municipal à 22h50

